

FORMULAIRE

Fiche déclarative pour la conception d'une installation d'assainissement non collectif (ANC)

(Charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 Kg/J de DBO5)

Conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, de l'arrêté du 7 septembre 2009 et du 27 avril 2012.

Version de document du 01/09/2026

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du **SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif**.

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC à assainissement@rivesdelalaurence.fr ou à la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence (30bis Chemin de Nice) accompagné de **l'intégralité** des pièces demandées.

Pour davantage d'informations, RDV sur <https://www.rivesdelalaurence.fr/assainissement-collectif-et-non-collectif-2/>

DOCUMENTS À JOINDRE :

- **Étude de sol**, de dimensionnement et d'implantation de filière ANC ;
- **Plan de situation à l'échelle** (permettant de situer la parcelle sur la commune) ;
- **Plan de masse et d'implantation à l'échelle où figurent l'immeuble et l'installation ANC projetée ;**
- **Plan en coupe avec points de niveau de l'installation ANC projetée ;**
- Si nécessaire, **accord du propriétaire de l'exutoire** pour les eaux traitées en cas de rejet en milieu superficiel.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET

➤ NATURE DU PROJET

Le projet d'installation d'ANC est prévu dans le cadre :

- ☐ d'une demande de permis de construire d'une **construction neuve** ;
- ☐ d'une demande de permis de construire pour la **modification d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement) ;
- ☐ de la **réhabilitation** ou de la création d'un ANC **sans permis de construire** ;
- ☐ d'une **modification de projet** d'installation à la suite d'une conclusion négative du SPANC (projet non conforme).

➤ COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE / DEMANDEUR

Nom et prénom ou raison sociale :

Adresse :

Commune : Code postal :

Mail : Tél :

Date et lieu de naissance :

➤ ADRESSE DU PROJET D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT (Si différente de l'adresse du propriétaire)

Nom et prénom ou raison sociale :

Adresse :

Commune : Code postal :

2. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

➤ MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

- Concepteur du projet (bureau d'études) :

Nom : Tél :

- Installateur (entreprise ou particulier) – si connu :

Nom : Tél :

➤ CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Maison d'habitation individuelle

Type de résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre (préciser) :

Nombres de pièces principales :

En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* **après travaux**)

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc...)

- Autres infrastructures assimilables domestiques (campings, commerces, hôtels, restaurants, etc.)

Usage des locaux :

Capacité d'accueil des infrastructures ou nombre d'usagers permanents :

Nombres d'équivalents habitants (EH) retenus :

➤ CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie de la parcelle en m² :

Surface disponible pour l'ANC en m² :

Pente du terrain prévu pour l'ANC : ☐ Faible (< 5%) ☐ Moyenne (de 5 à 10%) ☐ Forte (> 5%)

Présence d'un cours d'eau à proximité de la parcelle ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, distance à préciser avec l'ANC projeté :

Terrain situé en zone inondable ? ☐ Oui ☐ Non

➤ MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Alimentation prévue en eau potable ? ☐ Adduction publique ☐ Ressource privée (puit, forage)

Présence d'un captage privé **déclaré** (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue (sur la parcelle ou sur une parcelle voisine ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, distance supérieure à 35 mètres avec l'ANC projeté ? ☐ Oui ☐ Non

➤ COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Destination pour le rejet des eaux pluviales ?

☐ Réseau de surface (fossé, réseau public, caniveau, etc.) ☐ Infiltration à la parcelle ☐ Rétention privée (cuve, mare)

☐ Autre (préciser) :

Pour le bon fonctionnement de l'ANC, les eaux pluviales ne peuvent en aucun cas être admises dans la filière d'assainissement, ni même être dirigées vers le dispositif d'épandage.

3. CARACTÉRISTIQUES DE L'ANC PROJETÉ

NB : un formulaire incomplet peut entraîner des délais de traitement plus longs, voire conduire à un avis défavorable sur le projet.

➤ PRÉTRAITEMENT OU TRAITEMENT PRIMAIRE

	Neuf	Déjà existant	Volume (L)	Observations
Bac dégraisseur	☐	☐		
Fosse toutes eaux	☐	☐		
Fosse septique		☐		Ne collecte que les eaux vannes. Peut être conservé dans le cadre d'une réhabilitation sous conditions.
Préfiltre	☐	☐		
Autre	☐	☐		

➤ TRAITEMENT SECONDAIRE (dans le cas d'une filière traditionnelle)

	Caractéristiques techniques
☐ Tranchées d'épandage	Longueur : m Soit tranchée(s) x m Profondeur : m Largeur : m
☐ Lit d'épandage	Surface : m ² Soit m x m Profondeur : m
☐ Filtre à sable vertical non drainé	Longueur : m Largeur : m Surface : m ² Profondeur : m
☐ Filtre à sable vertical drainé	Longueur : m Largeur : m Surface : m ² Profondeur : m
☐ Tertre d'infiltration non drainé	Longueur : m Largeur : m Surface : m ² Profondeur : m
☐ Tertre d'infiltration drainé	Longueur : m Largeur : m Surface : m ² Profondeur : m
☐ Lit filtrant à massif de zéolithe	Fournisseur : Surface de filtration : m ²

➤ TRAITEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE (dans le cas d'une filière agréée)

		Capacité de traitement : (En équivalents habitants)	Numéro d'agrément ministériel :	Fabricant et modèle de la filière :
☐	Microstation	EH		
☐	Filtre compact	EH		
☐	Phyto-épuración	EH		
☐	Toilettes sèches		Destination des matières compostées : Lieu de compostage prévu :	

➤ MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES (si filière drainée ou agréée retenue)

		Caractéristiques techniques
☐	Aire ou de dispersion	Longueur : ml Soit tranchée(s) x m Profondeur : m
☐	Lit d'infiltration	Surface : m ² Soit m x m Profondeur : m
☐	Cours d'eau	Nom :
☐	Fossé	☐ Communal ☐ Départemental ☐ Privé Joindre obligatoirement l'autorisation du propriétaire (mairie, département...).

➤ DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

		Caractéristiques techniques
☐	Chasse à auget ou chasse automatique	L
☐	Pose de relevage	☐ avant prétraitement ; ☐ après prétraitement ; ☐ après traitement.

4. ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier son exacts. En outre il s'engage :

- ☐ À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- ☐ À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC et conformément au projet décrit dans le présent formulaire ;
- ☐ À posséder toutes les autorisations adéquates à la réalisation de ses travaux ;
- ☐ À **informer le SPANC avant le début des travaux** d'assainissement pour l'organisation du contrôle de bonne exécution des travaux et l'obtention du certificat de conformité de l'ANC réalisé ;
- ☐ À **ne pas remblayer l'installation** avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de conformité précédemment mentionné ;
- ☐ À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- ☐ À respecter les arrêtés et documents techniques encadrants la réalisation des travaux d'ANC ;
- ☐ À assurer le bon fonctionnement et l'entretien de sa future installation ;

5. FRAIS D'INSTRUCTION

Le propriétaire s'engage, à réception des « avis de sommes à payer » émanant du trésor public, à s'acquitter des redevances suivantes :

- ☐ **95€** pour l'examen du projet de conception.
- ☐ **95€** pour le contrôle de conformité réalisé en fin d'exécution des travaux d'ANC.

6. AIDES FINANCIERES

- CDC Les Rives de la Laurence : une aide à la mise en conformité des systèmes non conformes peut vous être accordée à hauteur de 30% du montant de votre facture (maximum 3 000€). Contactez l'accueil pour plus d'informations.
- Dans le cadre d'une réhabilitation de filière, les informations concernant l'attribution d'un PAM (Prêt Avance Mutation) à taux zéro sont disponibles au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17657?xtor=EPR-141>

Signature précédée des mentions « lu et approuvé ».

Le : À :

Signature demandeur (si différent du propriétaire)

Signature propriétaire